

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **64** **L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TREIZE AVRIL** à 14 h 00, le
Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de présents : 57
Nombre de représentés : 5 **Secrétaire de séance :** M. Kévin DAIN
Nombre d'absents : 2

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
AFFAIRE N°2026_009_CC_5
Modulation des indemnités des élus
communautaires

M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - Monsieur
Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M.
Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic
LASAONE - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad
OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M.
Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina
PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven
RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Eddie SOPHIE - Mme Jacqueline
APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim
JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette
VIDOT - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise
DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami
BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie
NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-
Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée
SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Virginie
SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON
- Mme Eglantine VICTORINE - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC
- M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M.
Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 62

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
7 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
20/04/2026

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER

ÉTAIENT REPRESENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Eglantine VICTORINE - M. Gabriel
AUBERT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Vanessa MIRANVILLE
procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIANANT procuration à
Mme Audrey CESAR - Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel
SERAPHIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026_009_CC_5 : MODULATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Le Président de séance expose :

En vertu de l'article L. 5211-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *dans des conditions fixées par leur règlement intérieur, le montant des indemnités de fonction que l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale alloue à ses membres peut être modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres. La réduction éventuelle de ce montant ne peut dépasser, pour chacun des membres, la moitié de l'indemnité pouvant lui être allouée* ».

La modulation de l'indemnité individuelle des conseillers communautaires selon leur présence effective peut être envisagée à condition de :

- prévoir au règlement intérieur des assemblées les modalités d'application ;
- limiter la réduction à la moitié de l'indemnité maximale pouvant être allouée.

Sur ces bases, il peut être proposé d'appliquer un abattement équivalent au taux d'absentéisme constaté à certaines réunions sur une période donnée : au vu d'un relevé semestriel, un abattement de 50 % s'appliquerait pour les six mois suivants dès lors qu'un taux d'absentéisme de plus de 50 % est constaté.

Il est proposé que soient concernées les absences aux séances des :

- conseils communautaires ;
- bureaux communautaires ;
- commissions d'appel d'offres.

L'absence ne serait pas comptabilisée lorsque l'écu est en mesure de produire un justificatif attestant de son indisponibilité (certificat médical, ordre de mission, présence aux instances délibérantes d'organismes extérieurs dont ils sont les représentants pour la commune ou l'EPCI).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le principe d'une mise en place d'un dispositif de modulation des indemnités de fonction des conseillers communautaires, y compris les vices-présidents, assis sur l'assiduité.

- VALIDER l'application d'un abattement de 50 % pour les 6 mois suivants dès lors que, sur une période de 6 mois, un taux d'absentéisme de plus de 50% est constaté lors des réunions du Conseil communautaire, du Bureau Communautaire et de la Commission d'appel d'offre (CAO).

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président